

Contrat : C1047 Convention de renouvellement urbain de Vauvert
 Opération : C1047-24-0015 Aménagement de l'espace Nelson MANDELA

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

| Identification de l'opération et du maître d'ouvrage | | | |
|---|-----------------------------------|--------------------------------------|--|
| N° IDTOP (IODA) | C1047-24-0015 | N° IDTOP (AGORA) | |
| Maitre d'ouvrage (MO) | 21300341100013 COMMUNE DE VAUVERT | Intitulé de l'opération | Aménagement de l'espace Nelson MANDELA |
| Nature de l'opération : | 24 - Aménagement d'ensemble | Mode et source de financement | NPNRU Régionale |
| Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé) | | | |
| <p>La convention ANRU C1047 signée le 3 décembre 2020 prévoit dans une clause de revoyure, l'aménagement de l'espace Nelson MANDELA. fiche action A.2.1 du protocole de préfiguration</p> <p>Le site est traversé par divers cheminements piétons, illustrant les directions de la « diagonale verte » pressentie comme lien structurant à l'échelle du quartier et sa connexion au village. Une école de musique a été réalisée sur l'angle Nord-Ouest manifestant d'une volonté forte d'aménagement des lieux par un équipement symbolique important, d'échelle intercommunale. Il constitue un premier pas initiateur d'un schéma urbain d'une cohérence à mettre en place. Cet équipement est souligné par une voie, rue piétonne disposée sur sa face Est en cœur d'îlot. La géométrie de son implantation dessine une diagonale traversant le site, trajectoire pressentie d'une coulée verte dont les principes sont esquissés dans l'étude réalisée par l'équipe Safran pour le protocole de préfiguration. Cet espace potentiel de presque 12 000m2 est un lieu de vie fédérateur et majeur au cœur du quartier.</p> <p>Les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter, mettre en valeur et compléter la trame arborée existante de pins. - Fertiliser le site pour permettre une végétalisation accueillante et ornementale du site. - Proposer un maillage piéton cohérent, connecté aux axes structurants limitrophes, permettant une facilité d'accès pour les habitants du quartier. - Proposer une variété d'usages complémentaires et intergénérationnels pour initier - l'appropriation, le partage et les rencontres.s. <p>La très forte fréquentation de l'école de musique, de la salle Bizet, de la salle Mistral et la construction du centre commercial sous maîtrise d'ouvrage de l'ANCT feront de ce parc Mandela un point névralgique qui incitera à la promenade et contribuera directement à faire de ce lieu un lieu de rencontre.</p> <p>voir annexe : diagnostic urbain</p> | | | |
| Localisation de l'opération | | | |
| QPV de rattachement | Commune de réalisation | Adresse / périmètre | |
| QP030015 - Les Costières | 30600 - VAUVERT | Parc Nelson Mandela rue Louise Désir | |

Calendrier opérationnel prévisionnel

| Semestre de lancement opérationnel | Année de lancement opérationnel | Durée en semestre |
|--------------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| S1 | 2024 | 8 |
| Date de prise en compte des dépenses | 17/12/2021 | |

Validations et modulations spécifiques

| Nature de la décision spécifique | Commentaires |
|----------------------------------|--------------|
| | |

Calcul du financement prévisionnel ANRU

| | |
|--|----------------|
| Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU | 1 324 440,00 € |
| Taux max NPNRU | 50,00 % |
| Subvention ANRU NPNRU | 662 220,00 € |
| Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité | 0,00 % |
| Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence | 0,00 % |